



Flash Info de L'UR21

Union Régionale Photographique d'Alsace

Mai 2023_01 – Chers amis des clubs photos d'Alsace, infos flash de l'URPA. Éditeurs : D. LAMBERT & J.-Claude LUQUE

LA PHOTO DE RUE ET LE DROIT DE FAIRE DES PHOTOS Animateur : Antoine Garric – en Visioconférence



Concoctée et réservée aux membres de l'UR21 le lundi 5 juin 2023 à 19 heures

Les photographes et en particulier les photographes de rue se posent des questions à propos des contraintes juridiques de leur activité :

Ai-je le droit de faire librement des photos, dans quel cas dois-je avoir une autorisation ? Ai-je le droit de publier une photo, dans quel cas dois-je avoir une autorisation ? Quel est le risque encouru en cas de publication sans autorisation. Comment protéger mes photos.

Le stage va tenter de vous donner des repères dans une législation française assez complexe, en vous expliquant quelques principes de base et avec des illustrations sur des cas concrets.

Biographie du formateur :

Je suis photographe depuis les années 70s. Je donne des cours en club photo depuis une dizaine d'années. Depuis 4 ans je suis photographe professionnel, je travaille principalement en événementiel. Je suis également formateur pour deux écoles de photographie à Paris. Je ne suis pas juriste, mais je me suis documenté pour mon activité et je vous présente un travail de synthèse de ce que j'ai trouvé à ce sujet.

Union Régionale Photographique d'Alsace URPA
13 rue d'Ammertwiller 68210 BERNWILLER
Fédération Photographique de France 5 Rue Jules-Vallès 75011 PARIS

Courriel : presur21@federation-photo.fr
<http://federation-photo.fr/>



Flash Info de L'UR21

Union Régionale Photographique d'Alsace

Mai 2023_01 – Chers amis des clubs photos d'Alsace, infos flash de l'URPA. Éditeurs : D. LAMBERT & J.-Claude LUQUE

Descriptif de la formation :

La photo et le droit, photo de rue : droit de faire des photos, droit de publier des photos.

- Introduction, présentation
- Législation et jurisprudence : antagonisme entre liberté d'expression et droit à la vie privée.
- Peut-on photographier librement, dans un lieu public ou dans un lieu privé ? L'exemple de Paris, auprès de qui obtenir une autorisation ?
- Peut-on photographier librement les personnes et les enfants ?
- Peut-on photographier les œuvres d'art ou les monuments ? Question des droits d'auteurs des créateurs de notre sujet.
- Que peut-on publier librement ? Dans quel cas faut-il une autorisation ? Comment l'obtenir, et sous quelle forme ?
- Que risque-t-on lors d'une publication sans autorisation ? Exemples de jurisprudence.
- Quelles sont les choses formellement interdites.
- Protection des droits d'auteur du photographe.
- Qu'est-ce qu'un auteur ?
- Comment protéger ses images lors d'une publication sur Internet ou les réseaux sociaux ?
- Durées des droits d'auteurs.
- Le cas des tirages d'art.
- Faut-il un statut professionnel pour vendre des images.

Inscription :

Visioconférence de 2h minimum

15 personnes maximum. 15€ pour un adhérent FPF, 30€ non fédéré.

Les inscriptions se font sur la base en ligne :

https://fpf.federation-photo.fr/webroot/formations/inscription_ur/5753ab09dc6327a1a842ace14c04a539f32e3a30

Important, règlement par virement sur le compte de l'UR 21, IBAN ci-dessous

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	03071	00020564401	36	EUR	CCM RHIN JURA
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8030	7100	0205	6440 136
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)	
CCM RHIN JURA 2 RUE DE LA GARE 68870 BARTENHEIM ☎ 03 89 70 85 45				UNION REGIONALE PHOTOGRAPHIE D ALSACE	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Union Régionale Photographique d'Alsace URPA
 13 rue d'Ammertzwiller 68210 BERNWILLER
 Fédération Photographique de France 5 Rue Jules-Vallès 75011 PARIS

Courriel : presur21@federation-photo.fr
<http://federation-photo.fr/>